

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 25 septembre 2006 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, **Maurice TURRETTINI** (président), Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Laurence d'HESPEL, Daniel RINALDI et Jean-Philippe de TOLEDO

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2006

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Nous avons reçu une lettre du 19 septembre dernier nous informant que le **concept sapeurs-pompiers XXI** a porté ses fruits et que l'évaluation étant positive, ce concept sera étendu à tout le canton. Le projet COLVANCHE pourra donc perdurer d'une manière ou d'une autre.
 - Il a été décidé en vertu de l'application cantonale d'une loi fédérale de regrouper des **offices d'état civil**. Dès 2008, il y aura un office d'état civil à Vésenaz pour Vandœuvres, Cologny, Corsier, Collonge-Bellerive et Anières. Il fallait un réservoir

minimum de 20'000 habitants et les communes concernées en comptent en tout environ 22'000.

- M. le président : cela diminue-t-il nos charges ?
- Mme le Maire :
 - Non. Si tout va bien, cela n'augmente pas les coûts.
 - Nous avons reçu à titre informatif, de la part de la commune de Chêne-Bougeries, une demande de renseignements, transmise par la commune à l'Etat, concernant la volonté de **construire des immeubles sur une parcelle de M. GROSJEAN et de la commune de Chêne-Bougeries**, entre le chemin des Buclines et la route Jean-Jacques Rigaud. Cette parcelle est destinée à être déclassée. Les immeubles longeant le chemin des Buclines seront inférieurs d'un étage à ceux qui longent la route Jean-Jacques Rigaud. Il n'y aura pas d'accès voitures du côté du chemin des Buclines.
 - Concernant le **transfert de charges du canton aux communes**, M. CRAMER a relevé, lors de la dernière Assemblée générale des communes genevoises, qu'il était urgent de prévoir d'autres mesures vu que la loi actuelle n'est valable que pour 2006 et 2007. Il s'agira de charges accompagnées de tâches.
 - S'agissant des **routes**, le chantier sur la route de Vandœuvres progresse, mais lentement. Nous espérons qu'il sera terminé d'ici la fin de l'année, mais ce sont des travaux difficiles, notamment en raison du fait que nous devons garder la route ouverte à la circulation. Un revêtement phono-absorbant a été posé sur la route de Choulex et une bande cyclable sera peinte sur la chaussée, dans le sens montant. Un radar à la route de Choulex sera enfin placé sur la parcelle de M. Yves BOREL. Cela devait être fait à la fin de l'été, mais ce ne le sera que dans les prochaines semaines. Les travaux de réfection ont débuté à la route de Pressy, entre la route de Meinier et le chemin des Princes. Les routes et chemins de la commune étant tellement rapiécés, nous avons en outre décidé d'établir un programme pour la réfection de certains d'entre eux.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2007

- M. le président demande quels conseillers acceptent de remplacer les personnes qui se sont chargées des votations durant l'année 2006.

Décision :

Pour les votations 2007, programmées aux dates suivantes : *11 mars, 25 mars, 29 avril, 17 juin, 21 octobre et 25 novembre*, la répartition des responsabilités a été acceptée comme suit :

11 mars, 17 juin, 21 octobre et 25 novembre :

Président	<i>Mme CHRISTE</i>
Suppléant	<i>M. IMHOOS</i>
Vice-président	<i>M. Th. PRADERVAND</i>
Suppléant	<i>M. SUTTER</i>

25 mars et 29 avril :

Président	<i>M. de UTHEMANN</i>
Suppléant	<i>Mme LOSDYCK-BABEL</i>

Vice-président	<i>M. BURRUS</i>
Suppléant	<i>M. TURRETTINI</i>

- Les conseillers municipaux susmentionnés sont vivement remerciés.

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Bâtiments communaux

(Rapporteur : M. E. PRADERVAND)

La commission s'est réunie le 29 août 2006.

- **Maison Bianchi :**
 - La commission a reçu les architectes, M. et Mme BONNET, qui ont relevé qu'ils voulaient s'associer les services d'ingénieurs civils. Deux offres ont été reçues, des bureaux P. ERBEIA et ULDRY. La meilleure, proposée par le bureau P. ERBEIA a été retenue.
 - Deux offres d'ingénieurs chauffagistes, les bureaux HIRT et RIEDWEG & GENDRE, ont également été reçues car tout les systèmes de chauffage et de ventilation doivent être repris à zéro. Le second bureau a été retenu sur la base d'une offre plus avantageuse et pour compétences égales.
 - Les architectes souhaitent également s'associer les services d'un architecte paysagiste pour l'aménagement du jardin, des arbres devant être abattus pour donner de la lumière à l'appartement du rez-de-chaussée. Une taxe d'abattage est perçue pour chaque arbre abattu. Elle peut être diminuée par la présentation d'un projet de mise en valeur du jardin.
 - S'agissant des places de parking que la commune souhaite réaliser au fond du jardin, il faut tenir compte du fait que le chemin du Manoret est privé. Une servitude de passage doit donc être demandé à deux voisins. La commission a mandaté l'exécutif pour négocier ce droit de passage avec eux.
 - Il était prévu d'aménager un appartement de sept pièces dans la grange, mais les architectes ont réalisé que cela nécessiterait de grosses modifications structurelles. Cela aurait engendré de lourds travaux et des frais difficilement absorbables par les loyers. Il a donc été décidé de prévoir un appartement de quatre pièces au lieu de sept, ce qui permet de ne pas toucher à la structure du bâtiment.
 - Le chantier pourra démarrer au plus tôt en mars 2007.
- **Réfection des façades des annexes de la mairie :** le dossier avance bien. Nous sommes en dessous du budget et avons obtenu une subvention de Fr. 90'000.-. Les travaux devraient se terminer à fin novembre concernant le corps des deux bâtiments.
- S'agissant de la **sécurité dans le parking souterrain**, nous avons reçu deux offres pour l'installation de caméras de surveillance, l'une proposant un système avec neuf caméras, l'autre avec quatre caméras. La commission s'est prononcée en faveur de la première et a mandaté l'exécutif pour aller de l'avant dans ce dossier.

- **Un système d'éclairage dans le préau et autour du centre communal** sera mis en place en automne, car il est encore possible d'en prélever le coût sur le budget de cette année. Un devis a été demandé à l'entreprise Cruciani.
- Sous divers, profitant que le marronnier de la place du village a dû être abattu, la commission a demandé un crédit de Fr. 50'000 pour étudier le réaménagement de la place. Elle a également approuvé la proposition d'installer des toilettes dans le bas du parc de la mairie.
- M. TCHERAZ : concernant la maison Bianchi, sur quelle parcelle est-il prévu de créer un parking ?
- M. E. PRADERVAND : sur la parcelle où se trouve la maison, mais c'est le droit d'accès qui pose problème.
- M. TCHERAZ : la création de ce parking ne pose pas de problème à Me LALIVE ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : non, le problème vient de la partie arrière du chemin. Quatre propriétaires sont concernés. Nous avons prévu un parking à l'arrière du jardin, dans lequel il serait possible de manœuvrer, en gardant une certaine distance avec la propriété de Me LALIVE. Mais les propriétaires riverains craignent l'augmentation de trafic et les problèmes de croisement que cela va engendrer sur le chemin. Ils doivent nous faire part de leurs propositions d'ici à la fin du mois. La parcelle est étroite et il restera peu de marge, même si nous prévoyons peu de places de parking. Il serait souhaitable que nous trouvions un terrain d'entente avec les riverains pour mettre au moins une place à disposition de chaque appartement, vu que le loyer de ces appartements sera conséquent. L'idéal aurait été de prévoir le parking du côté de la route de Vandœuvres, mais cela aurait fortement dévalorisé l'appartement qui donne de ce côté.
- M. TCHERAZ : concernant les toilettes prévues dans le bas du parc, il est vrai que le trajet est long pour le remonter jusqu'aux installations actuelles, mais j'espère que vous ne prévoyez pas de toilettes « à la Ferrazino ».
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons demandé un crédit d'étude pour des toilettes hommes, femmes et handicapés en dur et dans le style des bâtiments du parc. Un projet se dessine à proximité du premier portail. La commission a trouvé que c'était une bonne idée.
- M. SUTTER : Fr. 50'000.- pour l'aménagement de la place du village, c'est une somme conséquente. Porte-t-elle seulement sur les dessins d'architectes ?
- Mme CHRISTE : le président de la commission avait proposé de mettre également en valeur les immeubles qui entourent la place, l'idée étant de donner une atmosphère à cette dernière.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ce n'est qu'une proposition de budget, qui sera soumise à la commission financière.
- M. le président : l'idée est effectivement de revoir tout l'aménagement de la place.
- Mme le Maire : le service d'archéologie souhaite effectuer des fouilles à l'occasion du dessouchage du marronnier, car cet emplacement correspondrait à la partie orientale des bains d'une villa romaine. Ces travaux sont prévus pour le mois de novembre.
- M. Th. PRADERVAND : les fouilles ne vont-elles pas coïncider avec le marché de Noël ?
- Mme le Maire : nous allons nous assurer que ce ne sera pas le cas.
- M. le président : est-il normal que l'architecte mandaté pour la maison Bianchi prévoie des sous-mandats ? Cela est-il prévu dans le budget ?
- M. E. PRADERVAND : il est recommandé de faire appel à un paysagiste pour estimer la valeur de chaque arbre. Cela ne devrait rien coûter, car la mise en valeur du jardin devrait compenser les taxes d'abattage.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il est par ailleurs normal qu'il fasse appel à des ingénieurs. Cela est inclus dans le budget.
- M. IMHOOS : quelle décision prenons-nous par rapport à ce budget de Fr. 50'000.- pour l'aménagement de la place ?
- M. le président : cela sera discuté en commission financière.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Information, communication

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie le 30 août 2006.

- Le prochain numéro est pratiquement sous toit. Il sortira dans trois semaines environ.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Feu et sécurité

(Rapporteur : M. BURRUS)

La commission s'est réunie le 5 septembre 2006.

- La commission a reçu le nouveau capitaine de la **Compagnie des sapeurs-pompiers**, dans le but de savoir comment il abordait les problèmes d'état-major et le projet ColVanChe.
- La commission a pu se rendre compte que les relations entre les capitaines de Coligny et de Vandœuvres sont douloureuses. Celui de Coligny est jugé trop dictatorial. Les trois quarts des sapeurs de Vandœuvres ne veulent pas collaborer avec la compagnie de Coligny. La raison en est que le point 5.3 du projet ColVanChe est trop rigide pour assurer les jours de piquets pendant les jours fériés, les vacances et les congés.
- Les sapeurs de Vandœuvres ne sont pas d'accord d'être de piquet et de devoir rentrer en caserne lors d'une alerte, cela les démotive. Mme le Maire a souligné qu'il serait regrettable de perdre le fonctionnement de ColVanChe, qui a demandé du temps et des efforts de la part des trois compagnies pour mettre sur pied un tel projet et qui a nécessité un certain investissement financier. Elle va suivre de près le dossier, qui sera repris d'ici la fin de l'année.
- Recrutement : la compagnie compte 35 sapeurs, soit le nombre maximum fixé par la commune. Le dernier sapeur arrivé est le jeune Ivo GUILHERME, qui a débuté le 1^{er} septembre dernier, prenant la place libérée par le départ du capitaine Th. PRADERVAND.
- Concernant le matériel, les locaux et le budget, un budget de Fr. 48'000.- a été proposé par la compagnie pour 2007. Une dépense sera nécessaire en 2007 pour remplacer la cellule arrière du Mercedes, pour un montant d'environ Fr. 14'000.-.
- Le nouveau commandant a demandé d'ajuster la subvention communale à Fr. 17'000.-, au lieu de Fr. 12'000.- précédemment, pour tenir compte du nouvel effectif de 35 personnes.
- La commission a donc formulé trois propositions : avaliser le budget 2007 de la compagnie d'un montant de Fr. 48'000.-, ajuster la subvention communale à Fr. 17'000.- pour 2007 et aviser la population des nouveaux numéros d'appel de la compagnie, l'ancien commandant continuant à recevoir des appels.
- **Sécurité** : suite aux déprédations dans le préau de l'école et au centre communal, des spots avec détecteurs infrarouges vont être installés. Ils ont été commandés pour le préau et un

devis a été demandé à l'entreprise Cruciani pour ceux du centre communal. S'agissant de la sécurité dans le parking souterrain, un devis a été demandé à l'entreprise ASV à Vézenaz. Il s'élève à Fr. 12'500.- TTC, plus les frais relatifs aux raccordements électriques, qui sont estimés à Fr. 12'000.-. M. IMHOOS s'est interrogé sur la conformité légale de ces installations de vidéosurveillance. La mairie a été chargée de vérifier ce point.

- L'engagement d'un ASM à mi-temps est prévu dans le projet de budget 2007.
- La mairie a été chargée de demander à la gendarmerie des informations plus précises sur les statistiques des sinistres sur le territoire communal, de manière à mieux évaluer la nécessité ou d'engager un ASM.
- Mme CHRISTE : j'ai récemment rencontré une personne qui m'a affirmé que les interventions des entreprises de sécurité sur Vandœuvres ont quadruplé cette année. Il faudrait que nous puissions disposer de véritables chiffres.
- Mme le Maire : par rapport à la sécurité, je n'ai pas de chiffres à donner, mais par rapport à la sécurité dans le parking, nous avons fait quelques recherches. Les commissions se sont penchées sur la question et nous avons constaté que plusieurs communes voisines avaient placé des caméras de surveillance dans des parkings souterrains ou d'autres lieux sensibles. C'est le cas notamment à Cologny.
- Nous avons donc décidé d'en placer dans notre parking souterrain, mais en approfondissant nos vérifications, au-delà de ce qui avait été écrit à l'époque sur le cas de la commune du Grand-Saconnex, qui avait reçu l'accord du Conseil d'Etat pour placer des caméras de surveillance en différents endroits, y compris des lieux extérieurs, nous avons ressorti un point de presse du CE du 19 mars dernier. Selon ce point de presse, « à ce jour, la création d'un tel système par une collectivité publique n'est possible que pour autant que le Conseil d'Etat l'autorise par décision formelle, en application de la loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur. » Lors de la dernière assemblée des communes genevoises, certains de nos collègues m'ont fait savoir qu'ils profitaient du vide juridique actuel, puisqu'il n'existe à Genève qu'un projet de loi non encore approuvé sur la protection des données personnelles, qui devrait être soumis prochainement au Grand Conseil. Ces communes n'ont donc pas demandé l'avis du Conseil d'Etat pour installer des caméras de surveillance. Cependant, selon la position stricte du Conseil d'Etat, une autorisation de sa part est nécessaire, même pour en installer sur le domaine privé de la commune.
- M. FOËX : les communes concernées n'ont-elles pas eu l'obligation de les désinstaller ?
- Mme le Maire : non.
- M. IMHOOS : je confirme le vide juridique (il n'y a eu aucune décision du tribunal administratif portant sur cette question), mais il serait ennuyeux d'engager des dépenses au risque de devoir enlever ce matériel.
- M. TERRIER : s'il y a un vide juridique au niveau cantonal, il existe néanmoins une loi fédérale sur la protection des données, et il y a, à Genève comme dans d'autres cantons, un préposé chargé d'appliquer cette loi et une loi cantonale d'application de cette loi est en préparation depuis de nombreux mois. J'ai aussi fait des recherches et je suis tombé sur un article intéressant du début de cette année, publié par la préposée fribourgeoise à la surveillance en matière de protection des données, sur la surveillance vidéo effectuée par organes publics cantonaux et communaux dans des lieux et bâtiments publics, ce qui est notre cas. Je vous en remettrai une copie. Il y a quelques exigences formelles. Il faut tout d'abord une base légale formelle, qui n'existe pas dans notre commune, qui autorise la pose de caméras, car une surveillance vidéo porte atteinte à plusieurs droits fondamentaux constitutionnels genevois et suisses. Il y a d'autres exigences : cela doit être utile, être apte à atteindre le but visé et proportionné à ce but. En l'absence de statistiques fiables, j'ai de

la peine à suivre si notre but est la protection des personnes, ou des biens, ou les deux. Or, il est capital de savoir qui l'on veut protéger, car un système de surveillance vidéo en différé n'est absolument pas adapté à la surveillance d'un parking. Un passage de cet article est intéressant à cet égard : « Si le but est de protéger des personnes dans un garage souterrain, la surveillance doit être effectuée en direct, et il doit y avoir une possibilité d'intervention immédiate dans des cas d'urgence. Visionner des images a posteriori ne suffirait pas dans ce cas. D'autre part, il faut renoncer à des surveillances vidéo si d'autres mesures moins intrusives, systèmes d'alarme par exemple, s'avèrent suffisantes et praticables. » L'idée de poser des caméras dans notre parking souterrain est donc parfaitement inadaptée à la situation et il s'agit de dépenses tout à fait inutiles.

- Mme CHRISTE : nous avons le but de protéger des biens, pas des personnes.
- M. TERRIER : nous pouvons en débattre. Il y a beaucoup de questions que nous ne nous sommes pas posées, notamment celles des bases légales, car il y a des atteintes graves à la protection de la personnalité. S'il s'agit de protéger des biens, il y a un problème de proportionnalité. Nous devons en outre édicter un règlement si nous obtenons l'autorisation de poser des caméras, pour annoncer clairement aux gens qu'ils sont surveillés, comment ils le sont, qui visionne les images, combien de temps nous les gardons, quand nous les détruisons, etc. Il y a donc des démarches préalables à effectuer, si tant est que nous admettions qu'un tel système soit utile, nécessaire et proportionné.
- M. le président : je suggère que nous renvoyions le dossier aux commissions compétentes.
- M. TERRIER : il faut examiner la proportionnalité. Cela n'aurait pas de sens d'installer des caméras pour quelques feux de poubelles.
- **Décision : laisser le soin à M. RINALDI, président des commissions Bâtiments communaux et Feu et sécurité, de choisir quelle commission traitera le dossier.**
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Aménagement du territoire

(Rapporteur : M. TURRETTINI)

La commission s'est réunie le 11 septembre 2006.

- Il s'agissait de la neuvième séance de la législature, qui avait pour but de peaufiner le projet de plan directeur communal. La commission compte douze membres, mais ils n'étaient que six à cette séance, qui était pourtant très importante. C'est dommage. Nous devons décider de ce que nous voulons présenter à séance d'information à la population, dont la date prévue est le 12 octobre prochain.
- Nous avons invité Mme Arlette ORTIS et son collaborateur M. Yves BONARD à nous présenter les propositions contenues dans le projet. J'ai été déçu que la moitié des commissaires soit absente et que l'un des membres présents nous ait fait comprendre qu'il voulait garder ses idées pour lui. Je trouve dommage, alors que nous sommes tous élus pour faire progresser les choses dans notre commune, qu'un commissaire retienne ses idées et ne fasse finalement qu'un calcul politique.
- La plupart des membres présents étaient satisfaits de ce projet. Certains ont relevé qu'il n'était pas très ambitieux, donc conforme à la volonté de la population. Aucun des membres présents n'a eu de remarque nouvelle ou particulière à faire.
- Mme ORTIS a présenté les dernières modifications et nous sommes passés à la question de la présentation du projet à la population, qui n'est pas obligatoire (seule une publication

dans la FAO l'est), mais l'exécutif souhaitait la faire après trois jours d'exposition des plans pour que la population puisse poser des questions lors de la réunion du 12 octobre.

- Compte tenu de la tournure du débat, il a été décidé que le débat soit repris ce soir pour savoir si le projet avait l'approbation du conseil et si ce dernier voulait qu'il soit présenté à la population le 12 octobre.
- M. BENOIT : je n'ai pas le souvenir que nous ayons délibéré sur ce projet lors d'une séance plénière.
- M. TURRETTINI : non, nous allons délibérer à la suite de la présentation à la population. C'est comme cela que les choses doivent se faire.
- Mme le Maire : il y a quand même eu à environ neuf reprises la possibilité d'avoir débattu de ce projet en séance plénière.
- M. BENOIT : il n'y a pas eu de projet définitif arrêté sur lequel le conseil se soit prononcé.
- M. TURRETTINI : je trouve dommage de ne pas avoir profité de ces neuf séances pour en débattre.
- M. IMHOOS : j'ai été cité à maintes reprises dans le procès-verbal. Je n'ai pas renoncé sciemment à venir, mais il m'était absolument impossible d'assister à cette séance. Je suis surpris par l'empressement de l'exécutif à vouloir convoquer une réunion d'information à la population, car elle est possible mais ne précède pas nécessairement la décision du conseil. Mme ORTIS a fait un très bon travail mais il a eu le malheur d'anesthésier tout le monde. Il s'agit d'un plan directeur qui va lier la commune et les administrés sur une certaine durée. C'est donc quelque chose d'important, qui nécessite une réflexion et un engagement des uns et des autres. Le problème est qu'il n'y a pas vraiment eu d'engagement. Voulons-nous laisser passer ce rapport comme cela ? En l'étudiant attentivement, on voit qu'il contient essentiellement deux immeubles à la place des tennis, est-ce à cela que se résume le futur plan directeur ? On vient y rajouter une éventuelle possibilité de construire des immeubles à Pressy. C'est vrai que M. RINALDI et moi-même avons dit avant l'été que nous étudions certaines possibilités, nous nous sommes réunis, avons pris des contacts, mais ne sommes pas arrivés à des propositions finales. Nous continuons à y travailler, c'est pourquoi nous ne sommes ni l'un ni l'autre venus avec des propositions. Nous parlons de ce projet depuis des mois, voire des années. Faut-il maintenant, absolument, convoquer la population et aller de l'avant. Nous avons des propositions et sommes prêts à en discuter. Il faudrait peut-être une ultime fois que chacun dise s'il est d'accord avec ce plan directeur. Je trouve donc prématuré de le soumettre à la population et propose de le renvoyer une dernière fois en commission pour voir si nous sommes d'accord avec ce plan et s'il n'y a pas d'autres propositions significatives en matière d'aménagement du territoire.
- Mme le Maire : cela me fait sourire d'entendre parler d'empressement, sachant que Mme HAGMANN était encore maire lorsque nous avons commencé à étudier ce plan directeur. Il a progressé depuis trois ans mais la première partie a été entamée avant 2003. Il est vrai que les commissaires n'ont pas fait preuve de beaucoup d'imagination et n'ont pas amené les idées que nous avons souvent demandées, à tel point que je vous avais fait savoir, à l'automne 2005, que j'attendais vos propositions pour la fin de l'année, faute de quoi nous allions aller de l'avant. Nous nous étions engagés à terminer ce travail avant la fin de la législature. Vous avez affirmé avoir des idées, mais je n'ai rien vu venir, malgré neuf séances. Cela montre que vous ne voulez pas d'autre développement que celui qui est proposé à ce jour. Comme le relève M. CRAMER, conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire, développer une commune ce n'est pas seulement l'urbaniser, mais aussi la protéger dans sa valeur paysagère, notamment. Je conteste formellement qu'il

n'y a pas eu de possibilité de débattre. Si cela n'a pas été le cas en plénière, c'est justement parce que tout était débattu en commission et que le conseil approuvait ce qui avait été dit en commission. L'exécutif veut être transparent et informer la population. Je me vois très mal limiter cette information à la population à une ou deux publications dans la FAO. Il a été relevé dans la presse que la commune de Confignon a particulièrement bien fait passer son plan directeur, grâce à un dialogue avec la population. C'est de l'écoute. Nous pourrions tenir compte des éventuelles propositions qui nous seront soumises à cette occasion. Il faut informer, c'est la procédure officielle de l'Etat et il n'y a rien de précipité. C'est l'aboutissement de toutes ces séances et de tout le travail que nous avons fait avec Mme ORTIS et avec le président de la commission. Je souhaite donc maintenir la date du 12 octobre.

- M. le président : le projet ne lie pas les administrés. Il lie les autorités et le département.
- Mme de WITT : nous nous sommes réunis régulièrement depuis trois ans, je trouve normal d'informer la population. Je trouve bizarre de votre part, vous qui avez des projets bien précis, de vouloir empêcher cette information pour des motifs de politique politicienne.
- M. le président : je souhaite un débat ce soir.
- M. E. PRADERVAND : après la présentation, y aura-t-il une décision officielle ?
- M. le président : oui, suite à cette information publique, une délibération sera soumise à l'approbation du conseil.
- M. le président : je vous rappelle que toutes les modifications que nous avons apportées au projet ont été transmises au département, qui les a avalisées. Nous savons donc que le projet, en son état actuel, a reçu l'aval des services compétents.

Vote sur la tenue d'une séance d'information à la population le 12 octobre 2006 :

- **9 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions**
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Culture, manifestations communales, Aînés

(Rapporteur : M. IMHOOS)

La commission s'est réunie le 12 septembre 2006.

- La commission a procédé à l'audition de Mme Anouchka CHENEVARD, directrice, depuis 25 ans, du théâtre d'enfants et adolescents *Théâtrechamp*. Elle nous a expliqué avoir mis en scène des spectacles engagés sur le thème des enfants battus, du racisme, des abus sexuels, des bienfaits et méfaits de la publicité, etc. Elle accueille actuellement 81 enfants, divisés en quatre groupes, selon leur âge. La troupe a fêté ses 25 ans cette année et a créé un spectacle *Vie d'artiste, Scénamorphose*, qui est un hymne aux comédiens depuis la naissance du monde jusqu'à ce que l'enfant devienne comédien. Certains de ses élèves ont eu du succès, sont partis étudier à l'étranger et ont fait parfois carrière. Ce théâtre reçoit l'aide du DIP, de la Ville de Genève, de fondations, de communes et de sponsors de spectacles. Son budget de fonctionnement s'élève à Fr. 109'500.- et laisse apparaître un déficit de Fr. 10'950.-. Le théâtre reçoit des subventions des communes des Trois-Chênes et des communes avoisinantes. Il lui manque Fr. 5'300.- pour le fonctionnement administratif et a demandé une aide de la commune. Une création est prévue en 2007 sur le thème de l'homosexualité, *Ma double vie*, certains des élèves ayant évoqué le sujet et le désir d'en parler. Cette mise en scène ne serait pas à la légère. Mme CHENEVARD a consulté un psychologue et un pédopsychiatre. Elle travaille avec le pasteur de notre

commune et a même approché Marie-Thérèse PORCHET pour élaborer ce spectacle. Le spectacle se jouera du 16 novembre au 2 décembre 2007. La demande de subvention porte non seulement sur le fonctionnement du théâtre mais également sur le spectacle de l'année prochaine. La commission a émis certaines réserves sur le subventionnement du spectacle, le sujet étant délicat, mais a quand même préavisé un soutien financier au théâtre de Fr. 1'500.- pour cette année, soutien qui pourrait être renouvelé les années suivantes. Cela sera à confirmer lors de la prochaine législature. Pour le spectacle, la commission a préavisé à la majorité le versement d'une somme de Fr. 1'000.- pour 2007.

- *La Locandiera* : Mme GOURDOU-LABOURDETTE a fait le bilan du spectacle : il y a eu 21 soirées, dont une privée de la clinique des Grangettes, une matinée, deux relâches et deux soirées annulées pour cause de pluie. La bonne nouvelle est que les comptes se bouclent avec un non dépensé par rapport au budget de Fr. 18'684.-, ce qui est remarquable. Les commissaires ont félicité la bonne gestion et la maîtrise de ce spectacle, qui a été un succès, non seulement au niveau du spectacle lui-même mais également au niveau financier.
- Aînés : pour janvier 2007, Mme GOURDOU-LABOURDETTE nous a parlé de la Fondation *Sportsmile*, qui met sur pied un programme sur l'obésité. Nos Aînés pourraient être sensibilisés à la question et recevoir un podomètre pour les inciter à marcher.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : oui, cette fondation vend des podomètres à Fr. 10.- pour savoir combien l'on fait de pas par jour. Les enfants qui ont participé au *Pedibus* lors de la Semaine de la mobilité ont adoré et sont venus en nombre pour en recevoir. Nous avons en effet pensé que cela pouvait inciter les Aînés à marcher davantage. La journée comprendrait une conférence et un petit cours de diététique.
- M. IMHOOS : pour la sortie de printemps 2007, qui aura lieu le mercredi 13 juin 2007, Mme GOURDOU-LABOURDETTE a proposé le Swiss Vapeur Parc et la sortie d'automne aura lieu au Musée Patek Philippe.
- La commission s'est rappelée que le budget relatif aux subventions culturelles s'élève à Fr. 60'000.- et que, dans ce contexte, une visite a eu lieu à fin juin à la Fondation Hardt. Au cours de cette visite, les commissaires ont pu rencontrer le président, mais aussi certains stagiaires. Il fut très intéressant de voir comment fonctionnent les parties et qui fréquente la Fondation. On nous a rappelé que l'orangerie était en mauvais état et que la Fondation était en recherche de fonds pour financer les chercheurs, qui ont besoin de bourses. Elle compte une somme de Fr. 2'000.- par chercheur et a proposé à la commune de financer un certain nombre de bourses.
- La commission a donc repris la discussion qu'elle avait eue après la visite de la Fondation et propose de soutenir cette Fondation, qu'on ne présente plus et qui est l'institution culturelle de Vandœuvres, d'importance et de renommée mondiale. A cet effet, la commission propose de retenir au budget une somme de Fr. 20'000.- qui permettrait d'accorder dix bourses à des stagiaires. Elle propose donc de relever le budget des subventions à la culture de Fr. 60'000.- à Fr. 80'000.-.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a présenté diverses subventions qui seront versées cette année : Fr. 7'000.- pour la paroisse de Vandoeuvres, qui organise des concerts d'orgue en novembre, Fr. 1'000.- pour le Chœur Arte Musica, Fr. 1'000.- au Chœur de Cologny-Vandœuvres, Fr. 300.- à l'Association des Amis du Théâtre du Crève-Cœur.
- La commission a été saisie d'une demande d'un sculpteur sur bois, pour la sculpture qu'il a réalisée au chemin de la Blanche, mais il a déjà été remercié par un don de Fr. 7'000.- de la paroisse catholique et la commission a donc décidé de ne pas donner suite à cette demande.

- Mme le Maire : comme la commune verse déjà une subvention de Fr. 12'000.- à la Fondation Hardt, il suffit d'augmenter le budget de Fr. 8'000.-, et non de Fr. 20'000.-. Nous aurions donc un budget de Fr. 68'000.- ou éventuellement Fr. 70'000.-.
 - M. IMHOOS : l'idée était d'accorder ce montant de manière régulière. Nous pourrions prévoir une ligne fixe.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ce n'est pas possible. C'est pourquoi nous rajoutons les notes de bas de page. Nous en avons parlé il y a deux ou trois ans. Vous aviez voulu les enlever et aujourd'hui nous les remettons pour que tout soit clair. Vous saurez donc où vont ces sommes.
 - M. IMHOOS : pour répondre à Mme le Maire, l'idée était d'isoler ce montant par le biais d'une augmentation du montant de cette rubrique.
 - M. FOËX : les membres de la commission se sont-ils penchés sur les autres subventions que touche la Fondation Hardt ?
 - M. IMHOOS : l'idée est d'individualiser cette subvention. Nous en discuterons en commission financière. La Fondation a été subventionnée dans le cadre de la réfection du bâtiment.
 - M. FOËX : la Fondation est-elle soutenue par d'autres communes ?
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : non, mais par la Confédération et le canton.
 - M. TERRIER : je trouve qu'en proportion des autres subventions, la Fondation Hardt est nettement favorisée. Fr. 20'000.- me paraît colossal pour une seule Fondation, par rapport à la rubrique budgétaire concernée. Qu'est-ce qui le justifie, sans contester sa valeur intellectuelle ? Je pense que nous pouvons faire mieux et que nous pouvons aussi donner de l'argent pour des projets qui touchent de plus près les communiens. Dans ce sens-là, je suis content que nous soutenions aussi un petit théâtre. Je suis en outre étonné que l'on ait une réticence à soutenir un spectacle qui parle d'homosexualité.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

f) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Rapporteur : M. de UTHEMANN)

La commission s'est réunie le 19 septembre 2006.

- La commission a examiné plusieurs dossiers de subventions :
- Association NORDESTA (Mme A. STUDER), Brésil : cette association nous a particulièrement intéressés, dans la mesure où elle répond au concept du développement durable, auquel la commission est sensible. Il s'agit d'un programme pour lutter contre la déforestation intensive d'un grand bassin hydrologique, qui a pour conséquence une nette diminution de la faune et de la flore indigène et un appauvrissement de la population locale. Ce projet concerne à la fois la protection des berges du lit du fleuve Parnaíba, mais a aussi pour but de sensibiliser les habitants de ces régions aux problèmes environnementaux. La commission propose le versement d'une subvention de Fr. 5'508.-.
- Association BILIFOU-BILIFOU (Mme C. BUHLER et le Dr P. BEDAT), Burkina Faso : la commission propose de soutenir la part que M. BEDAT avait amenée, soit un fonds d'aide en cas d'hospitalisation de personnes déshéritées et pour la journée des malades, soit un montant de Fr. 1'200.-.
- Association VIVAMOS MEJOR (M. P. TSCHOPP), Brésil : l'Association avait reçu régulièrement des subventions de notre commune, mais la commission s'était aperçue que ce programme était énorme et un peu sorti des dimensions que la commune privilégie. La

commission a cependant voulu la soutenir et propose donc de lui verser la moitié de la somme de l'an dernier, soit Fr. 2'500.-.

- Association ASSIKLOASSI (M. P.-A. MEYER), Togo : l'Association est également soutenue par d'autres communes d'Arve-Lac, la Ville de Genève et le canton. Il s'agit d'une demande de soutien financier pour la construction d'un bâtiment de classes à Matchalè, au Togo. Cette subvention concerne l'achat du matériel nécessaire à la construction. En février 2006, il manquait à l'Association environ Fr. 31'500.- pour boucler l'opération. Depuis, ils ont dû recevoir des subventions supplémentaires. La commission a donc mandaté M. FOËX pour savoir où elle en était dans ses besoins et propose de financer la totalité de ce qui manque à l'Association, mais au maximum Fr. 5'000.-.
- Association AMITABHA proposée par M. C. BURRUS, Népal : la demande de subvention a été refusée, vu l'immensité du projet et le fait qu'il semble un peu loin de construire une clinique à 16 kilomètres de Katmandou.
- Association Aide et Action Suisse (Mme E. GAMPERT), Vietnam : l'Association a fait parvenir une documentation sans demande d'aide précise. La commission a donc mis le dossier de côté pour l'instant.
- La commission a décidé de proposer des articles destinés à la *Coquille* pour présenter l'aide humanitaire de la commune de Vandœuvres.
- Mme CHRISTE : j'avais proposé de soutenir l'Association Schweizer Teller, qui est l'équivalent des Restos du Cœur pour la Suisse. Le projet avance aussi en Suisse romande : un service de soupe va être organisé par des bénévoles dans les Rues basses. M. CHEVRIER préparera une soupe de courge et la Mère Royaume la servira. Je vous donnerai la date.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- Néant

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : la Compagnie des sapeurs-pompiers avait demandé la tenue d'un debriefing, par rapport aux différentes manifestations communales, avec les présidents des commissions, Culture, Feu et Ecole, les Dames paysannes et l'APEVAN, car ils sont toujours prêts, mais parfois des demandes leurs sont adressées à la dernière minute.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est tout réglé. J'ai convoqué M. CASTELLA le 5 juillet et nous avons procédé à ce débriefing. Des plannings sont établis avant les manifestations.
- Mme le Maire : M. SCHLAEPFER est aussi intervenu à ce sujet en donnant quelques exemples d'améliorations possibles dans l'organisation des manifestations.

6. Propositions individuelles et questions

- M. TERRIER : j'ai entendu que le restaurant scolaire avait reçu le label Fourchette verte. Félicitations, mais j'ai entendu des échos d'autres parents, selon lesquels les enfants ne

reçoivent pas assez à manger. 40 grammes de viande, c'est bien peu. Il faut surveiller que nos enfants n'aient pas faim.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai eu un rendez-vous jeudi dernier avec les responsables du restaurant scolaire, le GIAP et Mme VALOT. Il semblait y avoir certaines tensions entre les uns et les autres, car il y a plus de 80 élèves et cela commence à devenir très étroit. Des solutions doivent être trouvées à cet égard. Les menus sont calculés très précisément et imposés par l'Etat. Je suis restée pour le repas. Tout était bon, mais les portions étaient minuscules. Les dames devaient aussi manger. Je vais y remédier, convoquer M. JACQUET et discuter avec la diététicienne.
- M. le président : nous vous suggérons de déplacer la dernière séance de l'année du 11 au 12 décembre, afin d'organiser le repas le même jour au Restaurant du Cheval-Blanc, qui est fermé le lundi.
- Mme CHRISTE : cela risque de coïncider avec la fête de l'Escalade de l'école.
- **Décision : la séance aura lieu le mercredi 13 décembre à 18h15 et le repas aura lieu à 20h15 au Restaurant du Cheval-Blanc.**

Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :

- **Sécurité routière, voirie, canalisations : le 16 octobre 2006**
- **Ecole, sports et loisirs : 19 octobre 2006, à 18h30, suivie d'un repas à l'Auberge de Vandœuvres pour l'ensemble du conseil**
- **Environnement, mesures paysagères : le 11 décembre 2006**

7. Date de la prochaine séance

séance n° 25 : lundi 13 novembre 2006 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h30.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Pierre SUTTER

Le Président du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI